

instituteurs de la région n'avait pas dépassé le niveau de la 9^e année. J'espère que les députés noteront soigneusement cette dernière affirmation. On peut imaginer combien un enfant intelligent, désireux de s'instruire, doit rapidement se sentir frustré et tomber dans l'apathie lorsqu'il est forcé d'accepter la piètre instruction d'un instituteur incompetent, même bien intentionné. Autant essayer de faire pousser des plantes sans eau et sans soleil. Les députés qui ont vu l'émission de télévision *Inquiry* il y a un an et demi, consacrée à cette région, ont sûrement été indignés de constater la situation terrible des familles qui y vivent.

[Français]

Je n'ai pas à en dire davantage. Ce n'est que par de fortes infusions de capitaux, une nouvelle affectation bien étudiée et générale des terres et par d'autres mesures assez profondes et assez énergiques pour modifier le régime de vie de chaque collectivité, que nous pourrions espérer mettre fin à la misère de ces Canadiens. Dans cette région, comme dans d'autres que j'ai mentionnées, les équipes de l'ARDA—qui constituent des groupes de spécialistes du développement économique et social—sont en train d'arrêter des plans d'action. Le Fonds spécial prévu par le bill C-151 est indispensable à ces programmes; il apportera un souffle économique capable de combattre l'anémie sociale et économique pernicieuse qui sape la vitalité de milliers de nos ruraux et qui empêche les Canadiens de fournir l'apport qu'ils accorderaient peut-être, s'ils en avaient l'occasion.

Il importe de bien affirmer que le gouvernement n'entend pas que les ressources du Fonds s'utilisent sous la forme de transferts. Le Fonds ne fera pas fonction de programme de bien-être social travesti ni de programme n'ayant d'autre objet que de tenir des chômeurs au travail. Il ne servira pas à étayer l'économie de régions qui n'ont pas assez de ressources pour en arriver jamais à assurer un revenu raisonnable à leurs habitants. Le Fonds servira à mettre en valeur les ressources qui ont un avenir et à procurer d'autres débouchés aux gens qui ont un potentiel. Parce qu'il se concentre sur des régions relativement petites dont les besoins sont grands et dont le potentiel économique est suffisant, au lieu de se diluer dans l'ensemble du pays, le Fonds devrait donner des résultats impressionnants, sur une période de quelques années. Je veux dire par là que nous pouvons nous attendre à voir ces régions, dans à peine plus de dix ans, fonctionner d'une façon beaucoup plus souhaitable du point de vue social, et bien plus rationnelle du point de vue économique.

[L'hon. M. Sauvé.]

Je dois dire que nous avons, quand il s'est agi de planifier la création et l'application du Fonds, étudié des programmes semblables mis sur pied aux États-Unis et en Europe, et profité aussi de l'expérience de ces pays, et nous sommes arrivés à l'élaboration de ces programmes après consultations et avec l'accord de toutes les provinces du Canada.

[Traduction]

Grâce à l'ARDA, nous ne nous bornerons pas simplement à accorder une aide qui atténue les problèmes sans les résoudre. Nous nous appliquerons plutôt à recueillir des données et à élaborer une politique d'expansion. S'inspirant d'un plan orienté vers la forme la plus logique de développement et d'adaptation, les programmes sont mis sur pied d'une façon coordonnée et planifiée. L'ARDA cherche toujours à réaliser au mieux une fusion des placements du secteur public et de la participation des gens de l'endroit. L'ARDA tente d'obtenir les meilleurs investissements en vue d'accroître essentiellement la capacité de la région pour assurer une base solide à l'économie. Il n'est pas question d'accorder des allocations sociales ni de créer de l'emploi par des moyens artificiels. Les investissements sont choisis, et la priorité est accordée aux entreprises susceptibles de donner les meilleurs résultats au moyen des ressources humaines et financières disponibles.

Le Fonds spécial de développement économique rural servira à assurer le financement de programmes d'aménagement et d'adaptation qui ne peuvent être financés par d'autres programmes publics, qu'il s'agisse de programmes fédéraux, provinciaux ou conjoints, y compris le programme ordinaire de l'ARDA. On puisera dans le Fonds en vertu d'ententes conjointes avec les provinces qui dresseront les plans de développement de la région et établiront le programme de développement et les dispositions nécessaires à sa réalisation. Les provinces en voie d'élaborer des programmes auxquels s'appliquera le fonds sont la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve, l'Alberta et la Saskatchewan.

Les mesures envisagées à l'heure actuelle laissent prévoir une amélioration sensible de la situation dans certaines régions rurales du Canada où les salaires sont faibles. Il est douteux que d'autres mesures puissent porter fruit dans un délai raisonnable. Le fonds de développement économique rural sera géré par l'Administration de l'aménagement rural du ministère des Forêts, qui régit également l'ARDA. Le fonds doit financer certains projets d'aménagement rural et certaines entreprises comprises dans un programme détaillé et complet d'aménagement rural dans des